

## DECISION n° 2023-30

### 1.1 Marchés publics

**Lettre de commande portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées secteur mixte rue de la Platière et rue de Sardaigne**

**Phase 1 : rue du Général Pachtod à Saint-Julien-en-Genevois**

**Avenant n°1**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,*

*Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R. 2194-2,*

*Vu la délibération n°20200708\_cc\_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,*

*Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres dont le montant est < à 100 000 € H.T., prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

*Vu la lettre de commande n°2021ASST07 ASST 2021-00530 portant sur une « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées secteur mixte rue de la Platière et rue de Sardaigne. Phase 1 : rue du Général Pachtod », notifiée le 21 octobre 2021, au maître d'œuvre, Stéphanie Jakuba, pour un montant forfaitaire définitif de 10 275,00 € H,*

Considérant :

- Qu'il convient prendre en considération l'assujettissement à la TVA du maître d'œuvre du fait de l'évolution du régime fiscal de l'entreprise ;
- Que l'abandon de la procédure de consultation du marché de travaux portant sur le rue du Général Pachtod du fait de l'irrégularité des offres transmises ;
- que suite à la volonté de relancer une nouvelle consultation, il est nécessaire au maître d'œuvre de réaliser à nouveau une mission d'assistance aux contrats de travaux (rédaction des pièces techniques de la consultation, analyse des offres ...), prestation supplémentaire non prévue initialement ; que cette prestation supplémentaire s'élève à 2 250,00 € HT (2 700,00 € TTC) ; que le nouveau montant de la lettre de commande est de 12 525,00 € HT (13 875,00 € TTC) soit une augmentation de 21.9 % du montant initial ;
- Qu'il convient de conclure un avenant n°1 à la lettre de commande citée en objet pour prendre en considération ces modifications ;

### DECIDE

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n°1 à la lettre de commande portant sur une « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées secteur mixte rue de la Platière et rue de Sardaigne. Phase 1 : rue du Général Pachtod », ayant pour objet les modifications précitées, changeant le montant de la mission à 13 875,00 € TTC.

**Article 2 : de signer** ledit avenant et ses annexes.

Archamps, le 28 mars 2023  
Le Président, Pierre-Jean CRASTES

Le Président certifie le caractère exécutoire  
de cette décision télétransmise en Préfecture  
le  
et publiée électroniquement le



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
**AVENANT N° 1**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Communauté de Communes du Genevois  
38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2 - ARCHAMPS TECHNOPOLE  
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public**

Stéphanie JAKUBA  
stjakuba@hotmail.fr  
06 79 75 18 52  
14 avenue de la Plaine  
74000 Annecy  
Numéro SIRET : 834 480 980 00012

**C - Objet de la lettre de commande**

■ Objet de la lettre de commande :

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées – Secteur mixte rue de la Platière et rue de Sardaigne, Phase 01 : rue du Général Pachtod à Saint-Julien-en-Genevois.

■ Date de la notification de la lettre de commande : 21/10/2021

■ Durée d'exécution : fin du délai de GPA des marchés de travaux ou après prolongation de ce délai, si les réserves émises lors de la réception des sont pas toutes levées à la fin de la GPA.

■ Montant initial de la mission :

- Taux de la TVA : 0 %
- Montant HT : 10 275,00 €
- Montant TTC : 10 275,00 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- la régularisation de la facturation de la TVA suite au dépassement du seuil de franchise de base de TVA et du seuil de tolérance de TVA. Le maître d'œuvre ne pouvant plus bénéficier de la franchise en base de TVA, les prestations qui n'ont pas encore été effectuées ni payées seront dorénavant assujetties à la TVA.

Son changement de régime de TVA par le Service des Impôts des Entreprises est effectif depuis mi-janvier 2023 avec pour numéro de TVA : FR 22834480980.

Cette modification n'a pas d'incidence financière sur le montant HT du marché.

- La prise en considération de la réalisation d'une nouvelle mission d'ACT.

Le maître d'œuvre a réalisé une mission complète ACT (rédaction du DCE + analyse des offres) portant sur la consultation du marché de travaux découlant sa mission (marché subséquent n°12 de l'accord-cadre n°201917).

Toutefois, la procédure de consultation a été abandonnée du fait de la déclaration irrégulière de l'ensemble des offres reçues.

Afin de procéder à une nouvelle consultation portant sur l'objet de sa mission, il est nécessaire au maître d'œuvre de réaliser à nouveau une mission ACT qui est une prestation supplémentaire non prévue par la lettre de commande initiale.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la lettre de commande :

Non  Oui

Eléments de mission	Montant du marché (HT €)	TVA 20%	Montant du marché (TTC €)
AVP/PRO	2 700,00 €	Non applicable puisque déjà facturé en 2022	2 700,00 €
ACT (consultation 2022) – mission initiale	1 125,00 €	Non applicable puisque déjà facturé en 2022	1 125,00 €
ACT (consultation 2023) – nouvelle mission	2 250,00 €	450,00 €	2 700,00 €
VISA	450,00 €	90,00 €	540,00 €
DET	3 600,00 €	720,00 €	4 320,00 €
AOR	450,00 €	90,00 €	540,00 €
MC : TOPO	1 950,00 €	Non applicable puisque déjà facturé en 2022	1 950,00 €
TOTAL DES MISSIONS	12 525,00 €	1 350,00 €	13 875,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 250,00 €
- Montant TTC : 2 700,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 21,9 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 525,00 €
- Montant TTC : 13 875,00 €

## E - Signature du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Archamps, le .....

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES

Décision

## G - Notification de l'avenant au titulaire

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)